

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-169

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 11 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le onze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louin, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 2 pouvoirs (22 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT (*arrivé en cours de séance*), Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER (*arrivé en cours de séance*)
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :

Commune de Maisontiers : Alain GILLES

2 pouvoirs :

- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusé (e) s : Jean-Pierre CESBRON, Ludovic BARREAU

Jeanne BARIGAULT a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : mercredi 5 décembre 2018 ayant pour ordre du jour :

MEDIATHEQUE

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COLLEGES VOLTAIRES ET STE AGNES

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide les conventions entre la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet et les collèges Voltaire et Saint-Agnès, jointes en annexe
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer ces conventions.

A Airvault, le 11 Décembre
Le Président,
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20181211-D2018169-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2018

Publication le : 21-12-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

CONVENTION

Partenariat entre la Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet et le Collège Voltaire

Programme animation culturelle année scolaire 2018-2019

Entre

Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (CDC AVT),

Service Médiathèque

33, place des Promenades 79600 Airvault,

Représentée par Mr Olivier FOUILLET

En qualité de Président.

Et

Collège Voltaire

13, rue Ernest Pérochon 79600 Airvault.

Représenté par Mr Gloro

En qualité de Principal

La **Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet** a pour mission de fournir une offre d'action culturelle et de promotion du livre à tous les publics de son territoire.

C'est dans ce cadre qu'elle a mis en place un *projet d'animation culturelle* sur l'année scolaire 2018-2019, en partenariat avec le **Collège Voltaire** et en direction des élèves de tous niveaux.

La présente convention a pour but de définir les objectifs et les conditions de ce partenariat.

ART 1 OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer et développer l'accueil des adolescents à la médiathèque.
- Donner envie aux adolescents de venir et être utilisateurs de la médiathèque.
- Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux de la jeunesse.
- Favoriser l'ouverture d'esprit des collégiens en matière de lecture et d'expression artistique en générale.
- Favoriser la rencontre entre les jeunes, les artistes et leurs pratiques artistiques.
- Valoriser les productions des élèves par des expositions à la Médiathèque en direction du grand public.
- Accompagner les jeunes en situation de difficulté de lecture.
- Sensibilisation des collégiens à l'image et aux réseaux sociaux.
- Mélanger les publics autour d'une animation.

ART 2 DESCRIPTION DU PROJET

Depuis 2014, la Médiathèque AVT et le Collège Voltaire travaillent ensemble dans le but de sensibiliser les collégiens au livre et à la culture en général. Suite aux bons retours de ce partenariat, ils souhaitent renouveler cette programmation d'animations culturelles auprès des collégiens.

Comme l'année précédente, la Médiathèque intervient auprès de tous les niveaux de classes (6èmes-5èmes-4èmes-3èmes).

Un thème à été choisi en fonction de chaque niveau et de leur programme ou projet de classe. Ces choix ont été faits en concertation avec le chef d'établissement, la documentaliste, les professeurs concernés et les partenaires potentiels.

ART 3 CONDITIONS DE PRÊT ET D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le prêt

- Le prêt de documents fait l'objet d'une inscription gratuite au nom de la classe sous la responsabilité de son enseignant et de l'établissement scolaire.
- Les CD audio seront prêtés uniquement à l'enseignant.
- La législation en vigueur interdit le prêt des DVD et Cdroms aux collectivités.

La (les) responsabilité(s)

- Les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant au sein de la médiathèque.
- L'établissement scolaire et l'enseignant sont responsables des pertes, oublis et détériorations des livres empruntés par sa classe, il veillera au remplacement des documents perdus ou abimés.

Les parties s'engagent au respect du bon déroulement de ce programme :

- Achat des ouvrages des auteurs accueillis.
- Bon déroulement de cet accueil dans leur établissement : préparation des élèves et des équipes aux temps de rencontre ou d'animation.

ART 4 PLANNING

Niveau / effectifs	Intitulé projet	Objectifs	Partenaires	planning	Médiathèque
6^{ème} 2 classes de 22-23 élèves soit 45 élèves	Découverte de la Médiathèque	Familiarisation avec l'outil Médiathèque	Collège-CDI / Médiathèque	1 séance à la Médiathèque pour chaque classe. Visite+coups de cœur. Octobre/Novembre 2018 2 séances	2 agents de la médiathèque engagés.
5^{ème} 2 classes de 29-29 élèves soit 58 élèves	Exposition « Insectes » dans le cadre de La Science se livre avec l'Espace Mendès France	Sensibilisation à la culture scientifique Thème 2019 : L'homme et l'animal	Collège-CDI / Médiathèque / Espace Mendès France	Entre le 29 janvier et le 6 février 2019 Visite des élèves de 5 ^{ème} 2 séances	1 agent de la médiathèque engagé.
4^{ème} 2 classes de 27-28 élèves soit 55 élèves	Un auteur au collège : Éric Pessan	Rencontre avec un auteur de romans et son œuvre. Travail des classes sur le genre fantastique.	Collège-CDI / Éric Pessan	Visite par classe au premier trimestre 2019 + Une rencontre par classe avec l'auteur en mai 2019 4 séances	2 agents de la médiathèque engagés.
3^{èmes} 3 classes de 26-23-20 élèves soit 69 élèves	Projection/Débat	Projection d'un film documentaire et débat à la suite pour exprimer son opinion, ses idées, construction de l'esprit critique.	Collège-CDI / Médiathèque	1 séance de 2h à la Médiathèque pour chaque classe. 2019 3 séances	1 agent de la Médiathèque engagé

ART 5 BUDGET

Budget prévisionnel

	Prévisionnel	Participation Collège Voltaire	Participation CDC AVT	Participation Collège St Agnès
Intervention Eric PESSAN	474 euros	158	237	79
Exposition Sciences	0 euros Partenariat avec l'Espace Mendes France	0	0	0
Transport	125.98 euros (Eric PESSAN)	41	43.98	41
Restauration		1 déjeuner au collège Auteur		
TOTAL	599.98	199	280.98	120

Les deux parties s'engagent à respecter les objectifs et conditions ci-dessus.

À Airvault,

Le

Pour la CDC AVT
Le président
O. FOUILLET

Pour Le Collège Voltaire
Le Principal
M. GORO

Préfecture

079-200041416-20181211-D2018169-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2018

Publication le : 21-12-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Proposition de partenariat entre la Médiathèque Airvaudais Val du Thouet et le Collège Ste Agnès

Programme animation culturelle année scolaire 2018-2019

Entre

**Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (CDC AVT),
Service Médiathèque**

33, place des Promenades 79600 Airvault,

Représentée par Mr Olivier FOUILLET

En qualité de Président.

Et

Collège Ste Agnès

3, rue des Halles 79600 Airvault.

Représenté par Mme Bobineau

En qualité de Directrice de l'établissement

La Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet a pour mission de fournir une offre d'action culturelle et de promotion du livre à tous les publics de son territoire.

C'est dans ce cadre qu'elle propose de mettre en place un *projet d'animation culturelle* sur l'année scolaire 2018-2019, en partenariat avec le **Collège Ste Agnès.**

ART 1 OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer et développer l'accueil des adolescents à la médiathèque.
- Donner envie aux adolescents de venir et être utilisateurs de la médiathèque.
- Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux de la jeunesse.
- Favoriser l'ouverture d'esprit des collégiens en matière de lecture et d'expression artistique en générale.
- Favoriser la rencontre entre les jeunes, les artistes et leurs pratiques artistiques.
- Accompagner les jeunes en situation de difficulté de lecture.
- Sensibilisation des collégiens aux arts urbains.
- Mélanger les publics autour d'une animation.

ART 2 DESCRIPTION DU PROJET

La proposition de programmation ci-dessous a été établie en concertation avec les professeurs, en lien avec leurs programmes scolaires. Le but étant de travailler en partenariat pour sensibiliser les collégiens au livre et à la culture en général.

Un thème a été choisi en fonction de chaque niveau et de leur programme ou projet de classe.

Un projet transversal a également été proposé autour des arts urbains.

ART 3 CONDITIONS DE PRÊT ET D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le prêt

- Le prêt de documents fait l'objet d'une inscription gratuite au nom de la classe sous la responsabilité de son enseignant et de l'établissement scolaire.
- Les CD audio seront prêtés uniquement à l'enseignant.
- La législation en vigueur interdit le prêt des DVD et Cdroms aux collectivités.

La (les) responsabilité(s)

- Les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant au sein de la médiathèque.
- L'établissement scolaire et l'enseignant sont responsables des pertes, oublis et détériorations des livres empruntés par sa classe, il veillera au remplacement des documents perdus ou abimés.

Les parties s'engagent au respect du bon déroulement de ce programme :

- Achat des ouvrages des auteurs accueillis.
- Bon déroulement de cet accueil dans leur établissement : préparation des élèves et des équipes aux temps de rencontre ou d'animation.

ART 4 PLANNING

Niveau / effectifs	Intitulé projet	Objectifs	Partenaires	planning	Médiathèque
6 ^{ème}	Découverte de la Médiathèque	Familiarisation avec l'outil Médiathèque	Collège-CDI / Médiathèque	1 séance à la Médiathèque pour chaque classe. Visite+coups de cœur. Octobre/Novembre 2018 2 séances	2 agents de la médiathèque engagés
5 ^{ème}	Exposition « Insectes » dans le cadre de La Science se livre avec l'Espace Mendès France	Sensibilisation à la culture scientifique Thème 2019 : L'homme et l'animal	Collège-CDI / Médiathèque / Espace Mendès France	Entre le 29 janvier et le 6 février 2019 Visite des élèves de 5 ^{ème} 2 séances	1 agent de la médiathèque engagé
4 ^{ème}	Un auteur au collège : Éric Pessan	Rencontre avec un auteur de romans et son œuvre. Travail des classes sur le genre fantastique.	Collège-CDI / Éric Pessan	Visite par classe au premier trimestre 2019 + Une rencontre par classe avec l'auteur en mai 2019 4 séances	2 agents de la médiathèque engagés
3 ^{èmes}	Projection/Débat	Projection d'un film documentaire et débat à la suite pour exprimer son opinion, ses idées, construction de l'esprit critique.	Collège-CDI / Médiathèque	2019	1 agent de la Médiathèque engagé
3 ^{ème} et 4 ^{ème}	Projet Vibrations urbaines	Rencontre avec des artistes des arts urbains. Travail sur l'écriture Slam, le Graf et l'art du Fanzine	Collège / Médiathèque	Mars / avril 2019 8 séances en présence des artistes + 1 restitution	2 agents de la médiathèque et 3 artistes professionnels engagés

ART 5 BUDGET

Budget prévisionnel

	Prévisionnel	Participation autre Etb	Participation CDC AVT	Participation Collège St Agnès
Intervention Eric PESSAN	474 euros	158	237	79
Exposition Sciences	0 euros Partenariat avec l'Espace Mendes France	0	0	0
Transport	125.98 euros (Eric PESSAN)	41.99	42	41.99
Projet Vibrations urbaines Interventions Souleymane Diamanka (SLAM)	540 Euros	60	390	90
Projet Vibrations urbaines Interventions Benoit Savin (GRAPH)	294		214	80
Projet Vibrations urbaines Interventions Bertrand Lanche (FANZINE)	120		80	40
TOTAL*	1 553,98	259,99	963,00	330,99

* Hors frais de restauration des artistes

Les deux parties s'engagent à respecter les objectifs et conditions ci-dessus.

À Airvault,

Le,

Pour la CDC AVT
Le Président
O. Fouillet

Pour Le Collège Ste Agnès
Le principal
Mme Bobineau

Préfecture

079-200041416-20181211-D2018169-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2018

Publication le : 21-12-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48